

# Les vœux 2022 de votre municipalité



Les crêtes de la Turra. Vue du vallon de Chavières, Val Cenis. J. Poulenard

Les vœux 2022 de votre municipalité, Janvier 2022 | Mairie de Val Cenis, rue de la Parrachée - 73500 Val Cenis | Imprimerie Théolier, 18 avenue de la Liberté - 73500 Fourneaux | Tirage: 1500 exemplaires | Directeur de la publication: Jacques Arnoux | Crédits photos: commune de Val Cenis, J. Poulenard, OTHMV  
ISSN: 2681-5974 | Imprimé sur papier recyclé | Exemplaire également disponible au format digital sur [commune-valcenis.fr](http://commune-valcenis.fr)



**Val Cenis**  
Haute Maurienne Vanoise

# Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens,

Vous êtes nombreux à faire de Val-Cenis ce qu'elle est, une commune qui continue à se développer, qui offre de l'emploi, une commune où il fait bon vivre.

En associant à mes propos les Maires délégués des cinq villages, et l'ensemble des membres du Conseil municipal de notre belle et grande commune de Val-Cenis, je souhaite vous adresser mes **meilleurs vœux pour l'année 2022**. Que celle-ci vous conserve en pleine forme, qu'elle soit remplie de petits et grands bonheurs et qu'elle permette la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

Comme l'année dernière, nous ne pouvons malheureusement pas nous retrouver pour les traditionnels vœux du Maire et de l'équipe municipale. L'année 2021 s'est achevée sans le retour espéré à la normale. Malgré nos espoirs, la crise sanitaire fait hélas toujours partie de notre quotidien, même si les progrès de la vaccination permettent de réduire la gravité de la maladie et si nous avons appris à vivre différemment. La covid est toujours présente et plus que jamais nous devons continuer à nous protéger et à protéger les autres.

Nos pensées et notre soutien vont aux malades, aux personnes qui vivent dans la solitude, aux familles qui ont fêté cette fin d'année dans la douleur de la perte d'un proche. Nous avons une pensée particulière pour la famille et les amis de la jeune Marine, décédée tragiquement cet été au Mont-Cenis. Nous les assurons de tout notre soutien moral. Une pensée également pour les soignants submergés par les différentes vagues covid, qui continuent à faire face, et ce malgré la fatigue et les conditions de travail dégradées.

Tout au long de l'année 2021, l'équipe municipale s'est investie pour, dans un premier temps, fournir des masques de protection à chacun d'entre-vous, puis pour proposer des séances de tests et enfin, pour organiser avec les professionnels de santé du territoire des sessions de vaccination.

Je remercie pour leur soutien et leur engagement nos élus nationaux, Sénateurs et Députés, les représentants de la Région, du Département, du Syndicat de Pays de Maurienne, de la Communauté de Communes, les représentants des autorités civiles et militaires, les Présidentes et Présidents d'associations et leurs équipes de bénévoles, les représentants des services publics, des institutions éducatives, sociales, culturelles et économiques de notre commune, les agents communaux, mes collègues les élus. Ce sont tous ces acteurs qui permettent à la commune de bien fonctionner, de se développer. Chaque jour qui passe, c'est grâce à eux que la commune **progresses** et que l'équipe municipale et moi-même pouvons mettre en œuvre de **nouveaux projets**.

Chers socio-professionnels, dirigeants d'entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, je vous adresse également mes vœux les plus sincères. Que 2022 vous apporte des conditions favorables au développement de vos activités.

Nous espérons que les conditions difficiles auxquelles vous avez su faire face avec résilience seront bientôt derrière nous. Je profite de ces vœux pour rappeler à nos administrés qu'en ces périodes difficiles, il est plus que jamais nécessaire de soutenir nos entreprises de proximité et qu'il est important de consommer local.

Merci aux élus et bénévoles du CCAS pour leurs actions en faveur des seniors et personnes en difficulté et pour leur soin apporté au lien social.

Merci aussi, chers enfants élus du **Conseil municipal des jeunes**, pour votre présence lors des commémorations du 11 novembre, pour la lecture du texte du Ministre des Armées ainsi que pour les dépôts de gerbe. Votre présence témoigne que **le devoir de mémoire** que nous devons à ceux qui ont donné leur vie pour la France **est toujours vivant**. Lors de la mise en place du budget citoyen du département, vous avez présenté un projet de **Parc de Jeux Intergénérationnel** qui a fait partie des 30 idées plébiscitées par les 25 656 votes enregistrés. Dans une démarche écoresponsable, vous avez également fait la demande d'installer **près de vos écoles des collecteurs de piles usagées**, pour éviter que celles-ci ne soient jetées dans les poubelles. Merci pour la fraîcheur de vos idées.

Comme les années précédentes, c'est avec **rigueur** que nous avons bâti le budget communal. Rigueur ne veut pas dire austérité. Malgré une situation financière tendue, - la commune n'ayant pas perçu à ce jour les compensations financières à hauteur de ses pertes dues à la crise sanitaire -, **nous avons pu réaliser**, sans avoir recours à l'emprunt, mais au prix d'une dégradation de notre capacité d'autofinancement, **les investissements prévus** pour un montant total de 4 559 400 € TTC avec un taux moyen de subvention de 21 %.

Cette crise sanitaire nous a fait prendre conscience combien il est important d'avoir une **offre de soins de proximité**, avec des professionnels médicaux travaillant dans de bonnes conditions. Au cours de cette année, nous avons finalisé la réalisation de la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle**, soutenue par l'Agence Régionale de Santé, qui a pu être mise en service à l'automne. L'investissement total s'est élevé à un peu plus de 1,8 millions d'euros TTC. Le terrain a été vendu 600 000 € au promoteur du bâtiment et nous avons pu obtenir 620 000 € de subventions de l'État, de la Région et du Département que je remercie sincèrement. Cet équipement contribue à la **qualité** des soins dispensés aux habitants de Haute Maurienne Vanoise et aux touristes fréquentant nos stations.

La rénovation de **la rue de la Diligence** à Bramans s'est poursuivie (réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, voirie) et sera totalement **achevée en 2022** avec la mise en œuvre des enrobés. Le coût total des travaux s'élèvera à 1 618 600 € TTC subventionné à hauteur de 676 160 € par l'Agence de l'Eau et le Syndicat Départemental d'électricité de la Savoie. Pour améliorer l'aspect patrimonial du lieu, certaines parties de voirie ont été pavées.

La rénovation des décors intérieurs de **l'église Saint Michel** de Lanslevillard a été lancée, pour un coût prévisionnel de 840 000 € TTC et des subventions espérées à hauteur de 503 975 €. Le maître d'œuvre et les entreprises ont été recrutés. Les travaux débuteront **en février 2022**. Pour soutenir ce projet, il est possible de faire un **don** permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt, par le biais de la Fondation du patrimoine ([www.fondation-patrimoine.org/60025](http://www.fondation-patrimoine.org/60025)).

À Sardières, la rénovation de l'église a été terminée, et les travaux de sécurisation et de signalétique du **relais du Mollard Fleury du Télégraphe Chappe** réalisés pour un montant de 68 252 € TTC bénéficiant d'une subvention de 30 000 € du Département.

Les travaux de rénovation et de mise en valeur des **parkings du Coëtet et de Bellecombe** avec la mise en place d'un bâtiment d'accueil ont pris un peu de retard du fait de problèmes administratifs et environnementaux mais devraient pouvoir être réalisés en 2022.



Le relais du Mollard Fleury  
crédits photo : OTHMY

Une « tourne » de protection a été réalisée pour empêcher **l'avalanche de Bonnenuit** d'atteindre la zone agricole de Termignon. Les travaux d'un montant de 160 200 € TTC sont subventionnés à un peu plus de 50% par l'État et la Région.

Afin d'améliorer la sécurité des biens et des personnes et de faciliter le travail d'investigation des forces de l'ordre, des caméras de vidéosurveillance ont été installées en certains emplacements stratégiques de la commune, en lien avec les services spécialisés de la Gendarmerie. Ce dispositif de **vidéoprotection**, - qui n'est visionné qu'en cas de requête administrative suite à des incidents avérés - , a couté 78 918 € TTC subventionné par l'État et la Région à hauteur de 39 700€.

La Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence « activités de pleine nature » a commencé la réalisation d'une **Pump Track** sur le site **d'Herbefin** à Lanslebourg sur un terrain mis à disposition et préparé par la commune. Celle-ci devrait être utilisable dès la **fin du printemps 2022**.

Concernant les travaux qui se sont achevés en 2021, on peut citer :

- La rénovation de la rue de **Lécheraine** à Lanslebourg pour un montant total de 1 604 260 € TTC, avec 548 378 € de subventions et 366 400 € de participation de la Communauté de communes.

- La rénovation de la **salle polyvalente** de Termignon : coût 1 398 834 € TTC avec 123 500 € de subventions.

La révision allégée du **Plan Local d'Urbanisme** (PLU) de Sollières-Sardières, pour permettre la réalisation du lotissement des Pertines à destination d'habitations permanentes, a été validée.

Nous avons commencé l'élaboration du PLU de la Commune de Val-Cenis qui vise à remplacer les PLU des communes historiques et qui dotera la commune d'un **véritable projet de territoire**, adapté aux besoins actuels et futurs ainsi qu'au contexte réglementaire.

*"Dans quelle commune,  
dans quel environnement*

*voulons-nous vivre  
demain ?"*

*"Quel cadre de vie  
voulons-nous laisser  
aux générations qui  
vont nous succéder  
sur notre  
territoire ?"*

Telles sont les questions qui guideront nos réflexions. Il a été fait le choix d'associer la population à travers des réunions publiques et des réunions de concertation.

Nous espérons pouvoir mettre en application le PLU de la commune en fin d'année 2024.

Un Règlement Local de Publicité dont l'objectif est d'adapter le règlement national aux spécificités locales est travaillé en parallèle et sera mis en œuvre prochainement.

Les recettes de l'eau et de l'assainissement ne permettaient plus de faire face aux besoins d'investissement et au fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement, et, selon la règle « le prix de l'eau paye l'eau » la commune ne doit pas subventionner ces services. D'autre part, les différences de facturation d'une commune déléguée à l'autre, créant une rupture d'égalité des habitants, ne pouvaient plus perdurer.

Nous avons donc fait **le choix difficile**, mais **nécessaire** d'uniformiser et d'augmenter le coût de ces services, tout en ayant conscience des contraintes que cette augmentation allait faire peser sur les budgets des ménages.

Nous espérons que cette augmentation nous permettra de financer, pour plusieurs années, nos investissements indispensables à la **modernisation** des réseaux de tous les villages de Val-Cenis, pour plus de **8 000 000 € prévisionnels**.

Dans les années à venir, toutes nos actions devront être guidées par une logique de **développement durable** dans un équilibre entre ses trois composantes que sont l'économique, le social et l'environnemental.

- **adapter** notre station aux **évolutions climatiques** et aux nouvelles **attentes** de nos clientèles.
- diversifier les activités proposées et **élargir les périodes touristiques** pour attirer de nouvelles clientèles.
- **réchauffer les lits froids** en incitant les propriétaires d'appartements qui ne sont que très peu occupés à les mettre en location afin d'éviter des pertes de chiffres d'affaires pour la station et les socio-professionnels.
- offrir des **conditions de logement décentes à tous les saisonniers**, indispensables au bon fonctionnement de la station. Nous comptons sur tous les propriétaires de logements vides pour nous aider à résoudre ce problème.
- **faciliter l'accès à la propriété des habitants permanents** confrontés à la rareté et à l'augmentation du prix du foncier, ainsi qu'à la concurrence des résidences secondaires.

Par arrêté préfectoral du 4 juin 2021, la commune s'est vue attribuer la dénomination de « commune touristique ».



Le 26 novembre, elle a obtenu le label "**Flocon vert**", décerné par l'association Mountain Riders, qui garantit, au travers de 21 critères regroupés en 4 thématiques (gouvernance, économie locale, social & culturel, ressources naturelles & écologie) l'engagement **durable** des destinations touristiques de montagne.

*Nous aurons  
plusieurs défis  
à relever*

La saison blanche que nous avons vécue, du fait de la crise sanitaire, nous a fait comprendre, s'il en était besoin, de l'importance du ski pour l'économie de nos stations touristiques de montagne.

Nous avons travaillé sur un plan pluriannuel d'investissement couvrant les années 2021 à 2025 pour un montant total d'investissements prévisionnels à hauteur de 20 millions d'euros, en prévoyant 4,5 millions d'euros d'emprunts.

En 2025, avec les emprunts prévisionnels, notre charge de la dette restera inférieure à celle de 2017, année de création de la commune nouvelle.

*Les principaux projets structurants que nous souhaiterions pouvoir mettre en œuvre sur la durée de ce plan sont :*

- La **requalification du site du Val d'Ambin** pour améliorer son attractivité hiver et été, projet auquel les résidents de Bramans attachent une grande importance au regard de la réunion publique qui a attiré une centaine de personnes. Une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet européen transfrontalier a été faite et nous espérons, si notre projet est retenu, pouvoir démarrer les travaux en 2022 en comptant sur la compréhension et l'adhésion des personnes directement impactées par certains aspects des réalisations prévues.
- La **renovation de l'éclairage public** de l'ensemble de la commune, afin de le moderniser et de répondre aux nouvelles réglementations qui proscrivent le gaspillage énergétique, les troubles excessifs aux personnes, à la faune ou aux écosystèmes.
- La **renovation de l'espace de loisirs des Glières** (piscine-patinoire) qui a fait l'objet d'une étude et de propositions pour redonner de l'attractivité à cet espace en réponse aux nouvelles attentes des clientèles.
- La mise en place d'**une luge « 4 saisons »** dans le secteur du Pont des Chèvres à Lanslebourg. Nous devons au préalable obtenir les autorisations des propriétaires fonciers impactés par ce projet.
- La création d'**un plan d'eau** qui est à ce jour au stade de l'intention. Une étude de faisabilité et du choix de son emplacement est en cours.
- La création d'une « **voie verte** » entre **Termignon et Sollières** pour créer un mode de déplacement doux et sécurisé à pied ou en vélo.
- La création d'un **réseau d'irrigation agricole à Termignon**, dernier village de la commune à ne pas en être équipé.

La réalisation de ces projets est bien sûr conditionnée par notre capacité à dégager de l'autofinancement et à obtenir des subventions suffisantes.

De grands et sincères remerciements à tous les agents communaux qui, malgré des conditions de travail dégradées, ont maintenu la continuité du service public, ainsi qu'à l'ensemble du personnel éducatif pour avoir assuré la continuité pédagogique durant cette année 2021 si compliquée.



François Cavanna a écrit « *Il n'est si longue épreuve qui ne touche à sa fin* ». Peut-être aurons-nous encore des hauts et des bas, des espoirs et des doutes, des moments difficiles en 2022? Aussi, je vous demande d'être prudents. Peut-être pourrons-nous enfin voir la fin de la pandémie qui a tant pesé sur notre économie et sur notre qualité de vie!

Pour l'année 2022, les Élus du conseil municipal, les Maires délégués et moi-même formulons le souhait que la convivialité et des rapports humains plus normaux soient à nouveau les moteurs de notre vie quotidienne.

Nous vous souhaitons à tous, du fond du cœur, une bonne santé, un bel épanouissement personnel et professionnel ainsi que des moments de joie en famille ou entre amis, et pour tous les socio-professionnels qui vivent du tourisme, deux belles saisons, hivernale et estivale.



Cette année 2022 est une année particulière puisqu'elle sera une année électorale. Vous serez ainsi amenés à voter pour les élections présidentielles les 10 et 24 avril prochain ainsi que pour les élections législatives les 12 et 19 juin. Malgré la défiance ambiante à l'égard des élus, nous ne pouvons que vous inciter à participer à ces suffrages.



Eglise Saint Pierre d'Extravache - crédits photo : OTHMV



Jacques ARNOUX – Maire de **Val-Cenis**  
Jacqueline MÉNARD – Maire déléguée de  
**Lanslevillard**  
Patrick BOIS – Maire délégué de **Bramans**  
Jean-Louis BOUGON – Maire délégué de  
**Sollières-Sardières**  
Gérald BOURDON – Maire délégué de  
**Termignon**  
Fabien GRAVIER – Maire délégué de  
**Lanslebourg Mont-Cenis**

MEILLEURS VOEUX

# DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022



En pleine forme, remplie de petits et grands bonheurs,  
et de projets enthousiasmants.



Val Cenis  
Haute Maurienne Vanoise